

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DPVI 92 Subvention (7.000 euros) à l'Association Fabrication Maison pour l'ouverture du local « La Fabrique Saint Blaise », espace d'information et d'animation sur le projet de renouvellement urbain du quartier Saint-Blaise (20e).

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, voté par le Conseil de Paris le 27 mars 2007, et son avenant de prorogation, voté le 14 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Fabrication Maison ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 4 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est accordée à l'association Fabrication Maison (15446/X05832) pour la réalisation de travaux d'aménagement de son local (2012_05424).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : La dépense en résultant, soit 7.000 euros, sera imputée sur le chapitre 20 nature 2042 fonction 020 ligne 15002 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé » du budget d'investissement 2012 et suivants de la Ville de Paris ».

